

Règlement et formalités

BRADERIE DES FILLES ! (POUR LES MÔMES)

DIMANCHE 7 JUIN 2026

1.1: JOUR/HORAIRES/LIEU :

La braderie aura lieu au restaurant « Chez Les Filles » au :
351 avenue des Massettes
Bâtiment l'Oppidum
73190 CHALLES-LES-EAUX.

La braderie aura lieu le Dimanche 7 juin 2026 et sera ouverte aux visiteurs de 9H00 à 17H00.

1.2 : INSTALLATION ET REMBALLAGE :

Les stands seront uniquement en extérieur, les exposants pourront réserver leurs linéaires sur le site « OnParticipe.fr », et procéder au règlement sur ce même site.

Les linéaires proposés sont de 2/3/4 et 5m au prix de 3€ le mètre.

Tout stand non payé ou tout dossier incomplet ne sera pas traité.

Seul l'organisateur aura le pouvoir de décision concernant les attributions de stands. Nous vous demandons de bien vouloir respecter une profondeur d'1M20 maximum lors de l'installation de vos articles.

Les exposants pourront venir s'installer dès 7h00 le même jour, et remballer à partir de 17H00.

Lors de leur installation et remballage, les exposants pourront utiliser le parking central pour faciliter la manutention, nous vous demandons de procéder au déchargement de manière rapide et efficace afin de gérer le flux d'arrivants de manière optimale et ordonnée.

Durant l'événement nous vous remercions de bien vouloir stationner vos véhicules sur le parking provisoire en graviers situé sur la gauche à 30m environ du restaurant afin de laisser l'accès au parking central pour les clients et visiteurs de la braderie.

Lors du remballage tout déchets et invendus devront être évacués, des conteneurs de tri sélectif sont à disposition des exposants, tout abus entraînera une impossibilité de réinscription pour les futurs événements de l'organisateur.

1.3 : DOCUMENTS :

Pour leur arrivée, nous demandons de bien vouloir signer les documents réglementaires demandés par la législation en vigueur à savoir une attestation sur l'honneur, et fournir une carte d'identité en cours de validité, ainsi que que signer le présent document.

L'organisateur peut se voir refuser l'accès à son stand à toute personne ne pouvant fournir ces documents sans remboursement.

1.4 : PRODUITS AUTORISÉS OU REFUSÉS À LA VENTE :

La législation précise que seuls les articles d'occasion peuvent être vendus lors de cet événement par des particuliers qui ne dépassent pas le nombre de deux ventes au déballage par an conformément à l'article L310-2 du code du commerce.

Tout objet neuf et en quantité ne sera pas autorisé.

Nous précisons que les articles portant concurrence au restaurant ne seront pas acceptés (Nourriture, boissons...).

Cet événement comportant le thème Puériculture et Enfants, nous autoriserons tout article qui sera destiné à la tranche d'âge allant de 0 à 14 ans.

Ainsi, les vêtements, jouets, livres, matériel de puériculture, chaussures sont les bienvenus.

1.5 : LOCATION DU MATÉRIEL :

Pour les exposants non équipés souhaitant plus de confort, une location de matériel tel que tables et chaises, barnum ou tonnelle, parasols sera proposé par L'Association des Parents d'Élèves de Chambéry-le-Vieux dont le siège est situé au 1 place Paul Vachez 73000 CHAMBÉRY.

Le matériel sera à réserver et régler en amont de l'événement par le site HelloAsso sur la page appartenant à l'association.

Un responsable de l'Association sera présent sur place :

Mme LA LOGGIA CYNTHIA

en qualité de :

Présidente de l'association.

Nous ne demandons pas de caution sur le matériel loué mais faisons appel au respect du matériel et au bon sens des utilisateurs.

La totalité des recettes de la partie location sera destinée au financement des activités pédagogiques des enfants de l'école de Chambéry-le-Vieux.

Nous vous souhaitons une bonne vente et vous remercions de votre aimable collaboration.

Fait à Challes-les-Eaux le 7 Juin 2026

L'organisateur

Mme DESRUES MANON

L'exposant

(Nom, Prénom, suivi de la mention « lu et approuvé »)